

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 318
ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES



ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8
— Téléphone 2.14 —

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES
Inscription à toutes époques de l'année
Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

SAINT-NAZAIRE

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège social : 25, place Marceau

Les membres du bureau ont le plaisir de faire savoir aux nombreux adhérents du groupement que des cours de perfectionnement seront faits pour eux, à partir du mois d'octobre. A cet effet, des professeurs expérimentés, persuadés de l'utilité de leur tâche, apporteront dans son accomplissement la meilleure des bonnes volontés et le plus grand dévouement. Ils solutionneront les principaux problèmes d'un usage fréquent dans nos chantiers et fourniront à leurs élèves techniciens des renseignements leur permettant de suivre les progrès industriels.

Le programme comprendra :

- Un cours de mathématiques ;
- Un cours de mécanique appliquée ;
- Un cours de dessin industriel : coques et machines ;
- Un cours de comptabilité pratique.

N. B. — Les membres actifs et aspirants du Syndicat désireux de suivre ces cours, sont priés de se faire inscrire avant le 15 octobre, à la permanence du groupement, 25, place Marceau, les dimanches, de 9 heures à 10 heures.

Syndicats Féminins

des Employées du Commerce et de l'Industrie
et Dames ouvrières

Siège : 25, place Marceau

CONFERENCE DE Mlle DANGUY
de la Fédération féminine
de la rue des Capucines à Paris

Mlle Danguy, propagandiste bien connue et appréciée de bon nombre de syndiquées, donnera le dimanche 26 octobre, à 16 h. 30, salle du Patronage Saint-Joseph, une très intéressante conférence.

Nous aimons à croire que tous les syndiqués de Saint-Nazaire tiendront à venir écouter Mlle Danguy, qui a déjà une longue expérience de la question.

On est invité à y amener ses amis, qui tireront de cette conférence, nous en avons la certitude, un grand profit pour eux et aussi pour les Syndicats auxquels ils ne manqueront pas de donner leur adhésion. Donc salle comble pour le 26, à 16 h. 30.

Nous aurons aussi, le dimanche 5 octobre, à 16 h. 30, également salle du Patronage Saint-Joseph, une séance de cinéma au profit des œuvres dont s'occupent les Syndicats féminins (maisons de repos, secours, maladies).

Nul doute que tous ceux qui s'intéressent au bien-être des travailleurs veuillent contribuer au succès de cette petite fête.

Nous avons pu, cette année, procurer des vacances à bon nombre de nos syndiquées, aussi comptons-nous sur la générosité de tous afin de pouvoir, l'année prochaine, augmenter le nombre des heureuses bénéficiaires.

Donc, qu'on se le dise : le dimanche

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.

FÊTE DE SAINT MICHEL

La Fête patronale de nos Syndicats Nantais sera célébrée cette année le premier dimanche, 5 octobre.

Messe en la basilique Saint-Nicolas, à 8 heures.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, mais nous demandons à tous nos Syndiqués, Abonnés et Personnes s'intéressant à nos Syndicats de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'y venir nombreux, très nombreux honorer notre patron, Saint Michel.

Une quête pour nos Syndicats sera faite pendant le cours de la Messe.

Lire en 2^e page la DECLARATION
CONFEDERALE, lue par JULES ZIRNHELD,
président de la C. F. T. C., au nom du
Bureau Confédéral, au Congrès Confédéral,
tenu à Paris les 8 et 9 juin dernier.

Abonnement au Messenger Syndical

Nous nous permettons de rappeler à tous ceux dont l'abonnement vient à échéance en ce moment, ainsi qu'à tous ceux dont le coût de l'abonnement n'a pas encore été réglé pour 1924, de vouloir bien nous adresser sans retard, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi du journal, soit leur acquiescement à un nouvel abonnement, soit le montant de l'abonnement en cours. Ainsi vous nous éviterez du travail, et vous en remercions à l'avance.

La Commission de rédaction.

P.-S. — Toute réclamation doit être adressée au Président de la Commission de rédaction, 6, rue de Bel-Air, avec timbre pour la réponse s'il y a lieu.

Union Régionale
des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

CONVOICATIONS

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire
le 2^e mercredi, 8 octobre, à 19 heures, au
siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. —
Réunion le 3^e mercredi, 15 octobre, à 19 h.,
au siège, 6, rue de Bel-Air.

Union Nantaise
DES
Syndicats de Travailleurs Chrétiens
6, rue de Bel-Air

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours
au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de
8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ;
le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures,
tous renseignements sont fournis par les
membres des bureaux des Syndicats.

Société de Secours Mutuels
des Travailleurs Chrétiens
Siège, 6, rue de Bel-Air

CONVOICATION

Réunion du Bureau le mardi 7 octobre,
à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

COTISATIONS

Versement des cotisations les 1^{er} et 2^e
dimanches, 5 et 12 octobre 1924, de 9 h. 30
à 10 h. 30.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis
et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mer-
credis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ;
le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ;
le soir, de 14 h. à 19 heures.

Nous recommandons d'une façon toute
particulière à tous nos syndiqués notre
Service d'Achats en commun. Il y trouveront
et aux meilleures conditions possibles
tous les articles qui peuvent satisfaire les
plus difficiles.

Un peu de solidarité et d'esprit syndical,
vous ne le regretterez pas et vous aiderez

ainsi à la propagande des Syndicats chré-
tiens plus nécessaires que jamais.
Nous comptons sur la bonne volonté de
tous, et d'avance merci.

La Commission.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie
à l'Union régionale des Syndicats de
Travailleurs chrétiens. Siège social : 6,
rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les
jours, de 16 à 19 heures.

NANTES

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège : 6, rue de Bel-Air

L'assemblée générale d'automne aura lieu
le dimanche 5 octobre, à 9 h. 30, au siège,
6, rue de Bel-Air.

L'ordre du jour comprendra :

- Lecture du procès-verbal de la réunion
de juillet.
- Situation financière.
- Recrutement, placement.
- Action professionnelle.
- Question du Secrétariat général.
- Questions diverses.

Ceux qui ne recevraient pas de convo-
cation sont priés de considérer le présent
avis comme en tenant lieu.

Ceux qui ne sont pas encore à jour de
leurs cotisations pourront en effectuer le
versement entre les mains des trésoriers
avant et après la réunion.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Siège : 6, rue de Bel-Air

COURS DE DESSIN AUX APPRENTIS

Les cours de dessin aux apprentis re-
prendront le 13 octobre et auront lieu 6,
rue de Bel-Air : les lundis, mercredis et
vendredis, de 18 à 20 heures, pour la
1^{re} catégorie ; les mardis et jeudis, de 18 à
20 heures, et le samedi, de 14 à 16 heures,
pour la 2^e catégorie.

Les inscriptions seront reçues au siège
de l'école, 6, rue de Bel-Air, les lundi et
mardi 6 et 7 octobre, de 18 h. 30 à
19 heures.

Le nombre des places étant limité, toute
inscription après cette date risquerait de
ne pouvoir être acceptée faute de place.

Visitez à Nantes

les

Grands Magasins

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS

et le MEILLEUR MARCHÉ

de TOUS les MAGASINS

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

5 octobre, à 16 h. 30, salle Saint-Joseph, séance cinématographique ; le dimanche 26 octobre, à 16 h. 30, même salle, conférence de Mlle Danguy.

Union Régionale

des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Travailleurs Syndiquez-vous !

Au moment où cesse le temps des vacances pour reprendre avec plus d'ardeur le travail quotidien, il n'est pas sans intérêt de rappeler à ceux tout d'abord qui sont déjà syndiqués pour les engager à rester fidèlement attachés à leurs Syndicats, puis à ceux qui ne le sont pas encore, ce que nous avons déjà dit dans ce journal et que nous tenons à rappeler aujourd'hui.

TRAVAILLEURS SYNDIQUEZ-VOUS !

Pourquoi ?

Parce que c'est une nécessité :

A l'heure où nous sommes, dans notre régime économique et social, né du développement de l'industrie, du commerce et des sociétés financières, les questions de salaires, de durée de travail, d'hygiène dans les ateliers, les magasins, les bureaux, de chômage, d'apprentissage, de placement, etc... etc..., ne peuvent plus se traiter individuellement, d'homme à homme, de patron à ouvrier. Elles se traitent et se traiteront de plus en plus collectivement, de syndicat patronal à syndicat ouvrier, c'est-à-dire de puissance à puissance.

Pour étudier et défendre leurs intérêts particuliers, les intérêts généraux du métier ou de la profession, les travailleurs de toutes catégories doivent et devront de plus en plus se grouper dans des syndicats.

Parce que c'est un devoir :

Un devoir pour tous, même pour ceux qui n'y ont pas un intérêt personnel. Les plus forts doivent aider les plus faibles. Les plus intelligents, les plus instruits, les plus compétents, doivent guider, éclairer, former les moins doués, les moins éduqués, les moins habiles. Ceux qui sont parvenus à de bonnes situations doivent penser à ceux qui végètent dans les postes inférieurs. Tous, enfin, doivent apporter à l'étude et à la défense des intérêts généraux de la profession le concours de leur force et de leur dévouement.

Parce que c'est l'intérêt de tous et de chacun :

Car malheur à celui qui est seul, même s'il se croit puissant. Devant les groupements formidables, les associations gigantesques, les coalitions nationales et internationales des patrons et des ouvriers ; devant des consortiums financiers qui couvrent la surface du globe, il serait insensé, le travailleur (manuel ou intellectuel, simple manœuvre, technicien ou chef de service) qui prétendrait être de taille à défendre seul sa vie, sa liberté, ses intérêts, ses droits et ceux de sa famille.

TRAVAILLEURS LIBRES

QUI VOULEZ RESTER LIBRES

SYNDIQUEZ-VOUS

A LA CONFEDERATION FRANÇAISE

DES TRAVAILLEURS CHRETIENS

a) Parce que cette Confédération est la

seule qui base son action sur la morale chrétienne, principe de toute liberté, de toute justice et de la paix sociale.

C'est la morale chrétienne, en effet, qui a permis de libérer les esclaves ; c'est elle qui a enseigné la justice aux hommes qui ne croyaient qu'à la force ; c'est elle qui leur a dit, par la bouche du Christ : « Aimez-vous les uns les autres ! » C'est elle surtout — et elle seule — qui leur a donné l'amour de la paix et qui leur a permis de la réaliser.

b) Parce que cette Confédération conforme tout son mouvement à la doctrine sociale catholique, définie par le Pape Léon XIII, dans sa lettre sur la condition des Ouvriers.

Or cette Lettre (appelée encore Encyclique *Rerum Novarum*) déclare « qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux travailleurs isolés et sans défense, attendu qu'ils sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée ». Elle demande, au nom de la justice, que le patron « donne à chacun le salaire qui convient » ; elle interdit de « traiter l'ouvrier en esclave », de lui imposer « un travail au-dessus de ses forces », de porter atteinte à l'épargne sacrée du pauvre. Elle réclame pour les travailleurs un coin de terre et un foyer, la sécurité des vieux jours, la protection des lois. Elle proclame la nécessité de l'union et de la collaboration des classes. Elle prêche la paix sociale.

c) Parce que cette Confédération s'interdit toute action d'ordre politique.

Elle dit elle-même dans sa Déclaration de Principes « qu'il est contraire à l'ordre public que les organismes professionnels prétendent s'arroger des droits et assumer des responsabilités d'ordre politique ».

d) Parce que cette Confédération a une influence de plus en plus grande sur les Pouvoirs Publics et sur l'opinion des ouvriers français.

Par décrets ou arrêtés ministériels, ses représentants ont été désignés pour faire partie : de la Commission centrale et de plusieurs Commissions régionales d'études du coût de la vie ; du Conseil supérieur de l'Enseignement technique ; de la Conférence Internationale du Travail, etc..., etc...

Par diverses élections, elle a obtenu des sièges aux Conseils de Prud'hommes, au Conseil supérieur du Travail, au Conseil supérieur des Chemins de fer, aux Conseils locaux et départementaux de l'Enseignement technique, aux Chambres d'apprentissage, aux Conseils de salaires, aux Offices des Pupilles de la Nation, etc..., etc...

e) Parce que cette Confédération a obtenu de nombreuses améliorations des conditions de travail des ouvriers et employés des deux sexes et de toutes catégories :

Renseignez-vous pour cela auprès des travailleurs et travailleuses du Textile, de la Couture, de la Métallurgie, des Transports, de la Nouveauté, de la Banque, des Mines, des Chemins de fer, etc., syndiqués à la C. F. T. C., vous vous convaincrez alors des efforts accomplis et des résultats obtenus pour :

- le relèvement des salaires ;
- le respect des huit heures ;
- l'application de la Semaine anglaise et du Repos dominical ;
- l'amélioration du projet relatif aux Assurances sociales, etc..., etc...

Et vous aurez à cœur de renforcer cette action comme d'augmenter le nombre et la valeur des améliorations et des réformes obtenues.

Travailleurs, qui que vous soyez, Employés ou Ouvriers, vous pouvez et vous devez, dans votre propre intérêt comme dans celui de la collectivité, vous syndiquer, et pour cela vous avez dans l'Union Régionale de l'Ouest des Syndicats de Tra-

vailleurs Chrétiens, dont le siège est à Nantes, 6, rue de Bel-Air, comprenant les départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne, des villes telles que Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Saumur, Cholet, Poitiers et La Roche-sur-Yon où existent déjà de nos Syndicats et d'autres en formation, le moyen de le faire ; vous pouvez vous y adresser pour demander tous renseignements et vous y faire inscrire.

Travailleurs, pour convaincre de la nécessité du Syndicat, nous engageons vivement tous les syndiqués, ainsi que tous ceux qui peuvent encore avoir des doutes sur la puissance du syndicalisme chrétien, tel que nous l'entendons à la C. F. T. C., à lire attentivement la très remarquable DECLARATION CONFEDERALE ci-après, lue par J. ZIRNHELD, président de la C. F. T. C., au nom du Bureau Confédéral, elle les édifiera et leur indiquera dans quel esprit la C. F. T. C. entend la question si importante aujourd'hui du travailleur dans les temps que nous vivons et quelles directives elle lui donne.

Le Président,
Gustave PRESSENSE.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

DECLARATION CONFEDERALE

Nous donnons ci-dessous, in-extenso, la déclaration confédérale, lue par ZIRNHELD, président de la C. F. T. C., au nom du bureau confédéral, au Congrès des 8 et 9 juin dernier :

Les événements extérieurs à notre vie syndicale qui ont précédé et qui accompagnent la réunion de notre Congrès confédéral ont fait un devoir à votre bureau de vous rappeler une fois encore les principes et les directives de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Sans doute l'œuvre que nous poursuivons est de trop longue haleine, sa nécessité est trop impérieuse, ses raisons d'être sont trop profondes, pour que les circonstances passagères, aussi graves qu'elles apparaissent, ou des contingences d'ordre personnel ou d'ordre général, puissent rien changer à son développement normal. Mais elle n'en vit pas moins dans un monde dont elle subit fatalement les réactions et elle ne saurait ignorer ni méconnaître la portée et la puissance des forces qui agissent autour d'elle et qui peuvent contrarier sa propre force.

Les événements ne nous apportent d'ailleurs aucun motif de changer nos signes ni notre mot d'ordre ; mais il nous semble nécessaire de nous les répéter et de les répéter aux autres, ne serait-ce que pour affirmer une fois de plus, au milieu de l'agitation quelque peu désordonnée de l'heure présente, le but toujours le même vers lequel nous marchons, avec une énergie calme et persévérante, et les réformes que nous entendons réclamer et poursuivre dans l'ordre social, dans l'ordre économique, dans l'ordre moral.

Dans l'ordre social

L'ordre social ! Pourra-t-il s'établir tant que le travail n'occupera pas la place qui lui revient et ne jouira pas du régime qui lui convient, et tant que l'organisation professionnelle n'aura pas établi, entre les forces de la production, l'équilibre nécessaire à la réalisation de la justice ?

Sans doute, la vieille conception libérale du travail-marchandise ne se soutient plus. L'idée chrétienne de la haute dignité du

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUES

travail — l'acte de la libre volonté et de l'intelligence de l'homme — s'impose de plus en plus aux esprits et aux consciences.

Mais il reste encore à tirer les conséquences de ce principe et à réparer au plus tôt les graves dommages que l'erreur libérale a causés.

Il reste à faire comprendre et admettre que la valeur du travail est formée, une fois pour toutes, d'éléments incompressibles et qui sont les dépenses d'intelligence, de volonté, d'énergie physique, le risque et l'usure du travailleur incorporés par lui dans le produit ; que cette valeur est indépendante du résultat qu'on tire du produit et que l'insuffisance de ce résultat ne saurait la faire diminuer.

Il reste à faire comprendre que la valeur de ces éléments diffère, non seulement suivant le degré de capacité physique et intellectuelle du travailleur, mais encore suivant son coefficient social ; de telle sorte qu'à compétence et conscience égales, le travail du père de famille doit être rémunéré davantage que celui du célibataire et qu'il doit être d'autant plus que la famille est plus nombreuse.

Il reste à faire comprendre que la valeur incorporée par le travailleur dans le produit lui confère sur celui-ci un véritable droit de propriété. Ce droit peut être allégué par le travailleur pour un salaire forfaitaire juste ; mais il peut aussi subsister pour entrer en ligne de compte lors de l'attribution du résultat final.

Il reste à faire admettre que les conditions de rétribution et d'accomplissement du travail, de sauvegarde, de sécurité et d'assurance du travailleur, ont des conséquences telles sur la création, le développement, la prospérité de la famille, que ces conditions doivent être établies en fonction des droits et des besoins normaux de celle-ci et que ce n'est pas la famille qui doit restreindre ses droits et ses besoins normaux en fonction d'elles.

Il reste à montrer à la production, dans l'intérêt de son rendement, et aux pouvoirs publics, dans l'intérêt de l'existence et de la prospérité de l'Etat, que le bon état physique et moral de la main-d'œuvre et de la race et leur développement sont intimement liés à l'insuffisance ou à l'aisance du logis familial.

Il reste enfin à faire comprendre au législateur comme aux chefs d'entreprises que la solution de ces questions ne saurait être livrée à l'appréciation ou à l'initiative individuelles, mais qu'elle revêt un caractère d'intérêt général qui nécessite l'intervention de la loi pour en imposer l'obligation sinon pour en fixer les modalités d'application.

Et c'est pourquoi nous réclamons du Parlement nouveau, comme nous avons réclamé de l'ancien :

L'obligation légale des allocations familiales, avec le maintien du principe de la compensation.

Le maintien et l'application progressive de la loi de huit heures.

La réalisation progressive, aussi bien dans les services publics que dans les entreprises privées, du repos hebdomadaire et collectif, fixé au dimanche et complété par la semaine anglaise.

La constitution du logis familial.

Le vote rapide de la loi sur les assurances sociales.

Nous savons fort bien que ces mesures, et principalement la loi sur les assurances sociales, feront peser sur la production nationale, et non pas seulement sur le

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

SPORTS

JEUX

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

budget, une lourde charge. Nous ne méconnaissons nullement l'importance des sacrifices et des efforts qu'elles imposeront aux travailleurs, mais nous devons cependant faire remarquer :

Que cette charge a déjà été bénévolement acceptée par d'assez nombreux établissements ;

Qu'elle pourra être et sera en fait récupérée par les entreprises sur les consommateurs ;

Que les consommateurs n'en supporteront pas entièrement la charge par suite des progrès industriels qui s'accompliront parallèlement, et que cette charge sera d'autant plus légère que les chefs d'entreprises rempliront mieux vis-à-vis du pays le devoir qui leur incombe de perfectionner leurs méthodes, leur outillage et l'organisation du travail, dans toute la mesure du possible ;

Que l'expérience a prouvé qu'une législation sociale perfectionnée pouvait exister de pair avec un développement considérable du commerce extérieur ;

Qu'il vaut mieux pour notre pays favoriser le bon état et le développement de la main-d'œuvre et de sa population, en favorisant la famille, que de faire appel à une main-d'œuvre étrangère difficilement assimilable et qui tôt ou tard appauvrira notre richesse nationale de toutes les sommes qu'elle emportera ou qu'elle enverra dans son pays d'origine.

Il est bon, il est nécessaire de prôner la justice sociale ; mais la justice ne se réalise pratiquement, humainement dirions-nous, que par l'équilibre des forces, et cet équilibre ne s'établira dans le domaine social que par l'organisation professionnelle.

Or, l'organisation professionnelle implique le droit d'association, c'est-à-dire le droit syndical aussi étendu que possible, pour les travailleurs comme pour les chefs d'entreprises.

Elle implique aussi que le droit syndical ne soit pas seulement reconnu par la loi, mais qu'il pénètre dans les mœurs ; que ni les chefs d'entreprises, ni les pouvoirs publics, n'hésitent ni ne se refusent à solliciter ou à écouter les avis, les plaintes ou les revendications qui leur sont présentées par les représentants réguliers des organisations syndicales. Elle implique également pour les pouvoirs publics, lorsqu'ils créent des organismes destinés à étudier des questions d'ordre économique ou social, le devoir d'y réserver une place suffisante aux représentants de cet élément indispensable à la production qu'est le travail. Les uns et les autres devraient se persuader d'ailleurs qu'il n'existe pas, dans cet ordre d'idées, de mandataires d'office, et qu'il ne saurait y avoir de mandat que par la volonté librement exprimée des intéressés.

Mais si l'organisation syndicale, avec son développement logique : fédérations de métier ou d'industrie et confédérations nationales et internationales, est la base même de l'organisation professionnelle, elle n'est pas tout l'édifice. Et l'édifice reste à construire.

Nous poursuivons, sans doute, dans ce but, l'extension de la juridiction prud'homale, l'organisation légale de conseils de conciliation et d'arbitrage auxquels les conflits du travail, en puissance et déclarés, seront obligatoirement déférés ; l'établissement de conventions collectives ; la participation des représentants syndicaux aux travaux de tous les organismes qui ont à débattre les questions économiques ou sociales, mais nous constatons que tous ces efforts manquent de liaison et nous ne considérons cette tactique que comme un pis aller et comme un acheminement vers l'organisation professionnelle véritable.

Cette organisation devrait comprendre, selon nous, en dehors des groupements syndicaux, mais basés sur l'égalité de représentation des forces de la production :

Des conseils mixtes du travail, locaux et régionaux, chargés d'étudier et de mettre au point les questions générales intéressant la production, d'entériner les conventions collectives du travail, d'assurer, dans le détail, l'application des lois sociales.

Une inspection du travail composée de compétences professionnelles et chargée de surveiller l'exécution des lois, règlements et conventions du travail.

Une juridiction professionnelle à tous les degrés présentant toutes les garanties de compétence et d'indépendance nécessaires et qui aurait à connaître, à concilier

ou à juger les conflits nés à l'occasion du travail.

Enfin, comme couronnement, non pas un Sénat professionnel dans lequel classes et professions confondues discuteraient dans un beau désordre qui serait un effet de l'art parlementaire, mais une sorte de Conseil d'Etat économique, à chambres professionnelles mixtes pourvues de conseillers juridiques, ayant en matière de législation économique et sociale le droit d'avis, le droit de rédaction définitive et d'interprétation des lois et même le droit d'initiative.

Lorsque la profession sera ainsi organisée, nous pourrions espérer réaliser, dans la mesure possible à l'humaine imperfection, le règne de la justice dans le domaine social.

Dans l'ordre économique

L'ordre économique n'est pas moins troublé que l'ordre social. La guerre, en prolongeant, au-delà des limites normales, la résistance économique des pays en lutte, en détruisant avec une effroyable prodigalité les ressources nationales, en ruinant certains pays alors qu'elle donnait à d'autres une dangereuse pléthore de richesse, a créé un tel déséquilibre que l'économie mondiale s'est trouvée profondément bouleversée et que ni les calculs les plus savants, ni les solutions les plus ingénieuses ou les plus audacieuses, n'ont pu parvenir encore à la rétablir.

Le relâchement des lois économiques qui paraissent les plus intangibles, l'oubli des principes financiers les plus éprouvés, et surtout l'habitude prise d'atteindre le but sans se soucier des moyens, ont entraîné le double fléau de la spéculation et de la vie chère.

L'après-guerre n'a fait qu'aggraver la situation. Dans le but légitime sans doute, et surtout utilitaire, de permettre à la production nationale, fortement compromise ou désaxée par la guerre, de reprendre aussi vite que possible son équilibre et sa puissance, on s'est montré vis-à-vis d'elle, soit dans le domaine des réparations, soit dans le domaine de la politique douanière, soit en matière de spéculation, d'une générosité et d'une indulgence qui ont confiné parfois à la prodigalité et à la faiblesse.

Aujourd'hui que la période de reconstruction touche à la fin, n'est-il pas temps de revenir aux pratiques normales et de ne plus tenir compte que de l'intérêt général qui exige que tous les citoyens, toutes les régions et toutes les forces productrices du pays soient également traitées ?

Quelque puissants que soient certains groupements économiques et quelque importants que soient leurs intérêts, ne doivent-ils pas se plier, avant tout, aux disciplines et même aux sacrifices qu'exige l'intérêt national ?

Et le pays n'a-t-il pas le droit d'imposer à tous, en proportion de leur capacité contributive, les sacrifices qui lui permettront non seulement de supporter la charge écrasante de sa dette, mais encore de poursuivre l'amélioration de son outillage économique, gage indispensable de son salut ?

Il est temps aussi d'apporter au problème de la vie chère, non pas la solution, mais les solutions qu'il nécessite.

Et d'abord en mettant une fois pour toutes un frein aux excès de la spéculation et du mercantilisme.

Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet qui fait l'objet d'un rapport spécial, mais nous ne pouvons cependant négliger de signaler la coïncidence exacte et troublante qui existe entre l'application et l'abrogation de la loi du 23 octobre 1919, sur la spéculation illicite, et la baisse ou la hausse du coût de la vie. De 1918 à 1920, l'indice des prix de gros s'était continuellement élevé et avait atteint une moyenne de 509 % en 1920 ; dès l'application de la loi une réaction se fit sentir et l'indice baissa régulièrement pour atteindre au plus bas 332 % en juillet 1922 ; et cependant le cours de la livre était en mars 1920 — point le plus haut — de 49 francs et en juillet 1922, point le plus bas, de 53 francs. A cette date, la grâce amnistiant vint suspendre en fait l'application de la loi, qui fut définitivement abrogée en octobre 1922. Immédiatement l'indice remonte : il est à 370 en décembre 1922 et depuis lors — que le change soit ou non favorable, que les salaires haussent ou baissent — il poursuit sa hausse implacable, passant à 417 en juin 1923, à 433 en septembre pour atteindre 555 en février 1924. L'indice a certes di-

minué depuis, puisqu'il était à 459 en avril, mais bien que cette diminution soit proportionnellement insuffisante, ne peut-on y voir cependant l'effet de l'émotion qui s'est produite dans l'opinion publique ?

Des mesures sévères s'imposent donc, contre les mercantis de tout rang, si l'on veut éviter que l'initiative privée ne remplace les pouvoirs publics défaillants. Mais nous ne combattons efficacement la vie chère et nous ne donnerons à notre pays les moyens indispensables pour supporter ses charges et maintenir son rang, qu'en produisant intensivement et à bon marché, afin que ses besoins intérieurs soient satisfaits au meilleur compte, et qu'il puisse augmenter sa richesse en rendant de plus en plus favorable sa balance commerciale.

Il faut pour cela que chacun apporte à la production son effort maximum.

Il faut que le travailleur remplisse pleinement son devoir de conscience professionnelle. Mais ne faut-il pas aussi qu'on lui donne les moyens de développer sa compétence par un enseignement professionnel largement répandu

Ne faut-il pas aussi que les chefs d'entreprise tirent du travail le maximum de rendement, non pas en épuisant les travailleurs par des efforts et des heures de travail exagérées, mais en améliorant leur outillage et en appliquant de meilleures méthodes de travail ?

Ne faut-il pas que l'industrie française cherche moins une prospérité factice dans un protectionnisme outrancier, dont elle est la première victime, qu'un développement solide et durable dû à l'audace des initiatives et à l'effort des intelligences et des volontés ?

Et c'est pourquoi nous demandons dans l'ordre économique :

Le rétablissement et l'application implacable d'une loi sur la spéculation et le bénéfice illicite, prévoyant une procédure rapide et des sanctions sévères.

La protection des organismes coopératifs qui permettent aux consommateurs de se libérer de la tyrannie des mercantis.

La réforme des tarifs douaniers et des traités de commerce, en vue de rétablir et d'activer l'échange international des produits et de supprimer la protection exagérée de certaines industries.

L'application rapide de la loi Astier sur l'enseignement professionnel et l'encouragement des initiatives qui favorisent cet enseignement.

Une sévère économie dans l'emploi des ressources du pays.

Une politique commerciale et coloniale qui le libère autant que possible du joug des marchés étrangers.

Une politique financière et économique permettant de donner à l'outillage national le développement indispensable.

Une réforme complète de notre fiscalité répartissant plus exactement le poids des impôts, en tenant un large compte des charges de famille.

(A suivre.)

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 10 octobre, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ;
Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

Placement

Pendant le mois qui vient de s'écouler nous avons eu la bonne fortune d'effectuer six placements, procurant ainsi à nos camarades soit une situation, soit une amélioration.

Quelques offres d'emplois nous sont faites encore, de même des demandes d'emplois, avec le concours de tous nous nous efforcerons de les satisfaire.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sennerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Recrutement

Depuis fin août et début de septembre nous avons enregistré sept nouvelles adhésions et comptons encore sur de nouvelles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 8 Juillet 1924

La séance est ouverte à 20 h. 30, par la récitation de la prière ; quatre membres du Conseil sont présents. M. Pressensé donne de suite la parole au secrétaire-adjoint pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février. Ce procès-verbal établi par le secrétaire, notre ami Foulon, est approuvé par l'assistance avec acclamations.

Puis le trésorier-adjoint — c'est la journée des adjoints — donne lecture de l'état financier dressé par son trésorier, notre camarade Buerne, d'où il ressort un état satisfaisant ; toutefois le rapporteur constate avec peine que trop de nos syndiqués oublient d'effectuer le versement de leurs cotisations et ne se rendent pas un compte exact de l'utilité primordiale du Syndicat ; état d'esprit préjudiciable tant à eux qu'à la collectivité.

M. Pressensé donne lecture du compte rendu du Congrès fédéral, fait par notre ami Foulon ; puis c'est au tour des camarades Antoine et Duhamel de nous entretenir des séances d'étude du Congrès confédéral de Paris, tenues les 8 et 9 juin dernier.

Ces rapports, très complets et parfaitement faits par nos délégués, sont très applaudis par l'assistance.

Le compte rendu du Congrès confédéral de juin a du reste été donné par le « Messager Syndical » de juillet et août-septembre.

Reprenant l'état de la caisse confédérale et le vote émis par le Congrès pour l'augmentation de la cotisation que lui versent nos Syndicats, notre président démontre la nécessité où nous sommes d'augmenter nos propres cotisations et soumet ce projet à l'assemblée, projet qui est renvoyé à l'étude du Conseil et sera soumis à une prochaine assemblée.

Il passe ensuite à la lecture du projet de statut légal de l'employé et voyageur de commerce ; ce projet a été adressé à tous les parlementaires en les priant de l'examiner et d'en envisager le vote prochain. Sa réalisation apporterait une amélioration importante de la situation matérielle et morale de l'employé.

Quant au recrutement, notre président est heureux de nous annoncer qu'il est satisfaisant, puisque depuis décembre 23 nous avons enregistré cinquante adhésions nouvelles et que d'autres nous ont été promises. Ce recrutement est dû en partie au succès du Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest de mars dernier, à notre action durant les élections prud'homales, et aux démarches faites en vue de l'obtention de la Semaine anglaise dans le commerce de gros des tissus et mercerie, à un certain nombre de nos camarades qui comprennent la nécessité du Syndicat, mais aussi à l'activité déployée par notre président et que le signataire de ce compte rendu tient essentiellement à souligner, d'accord avec tous ses camarades.

Le placement retient également notre attention.

Un Syndicat d'employés vient d'être fondé à Saint-Nazaire, un Syndicat de la chaussure à Nantes, et les débuts encourageants permettent d'espérer de bons et même d'excellents résultats. Egalement à Saint-Nazaire, la fermeture des magasins le dimanche est à l'étude et tout semble indiquer que nous l'emporterons, car nombre de patrons en sont partisans.

La création de groupements professionnels au sein de notre Syndicat est également envisagée, de façon à établir plus facilement l'état des revendications possibles par profession et à pousser plus vigoureusement leurs réalisations. Egalement à l'étude, les allocations familiales.

Au sujet du Secrétariat général, que l'assemblée intersyndicale du Congrès régional de l'Ouest de mars avait désiré voir créer, M. Pressensé nous lit une lettre reçue de la Confédération, et donne ensuite la parole à l'ami Antoine. Ce dernier nous expose les demandes faites à Paris en vue de la création de ce secrétariat.

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

Enfin M. Pressensé nous annonce que la promenade en Loire qu'il avait été question d'organiser pour nos syndiqués est abandonnée pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance par la récitation de la prière, à 22 h. 15.

Le Secrétaire-adjoint,
A. DUHAMEL.

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGE

Nous avons appris avec plaisir le prochain mariage de notre camarade Bigot. Nous lui adressons, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur pour lui et sa future compagne.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Siège : 6, rue de Bel-Air

Distribution des Prix

Le samedi 19 juillet avait lieu, dans la grande salle des fêtes, la distribution des prix aux apprentis menuisiers et ébénistes ayant suivi les cours de dessin durant l'hiver.

Comme les années passées, cette distribution fut accompagnée d'une exposition des travaux exécutés au cours de l'année, mais elle n'eut lieu que le jour même, les quelques jours d'exposition des années précédentes attirant peu de visiteurs.

Malgré cela, nous avons remarqué une très jolie série de meubles, en plus grand nombre que les années passées, ce qui est un encouragement pour ceux qui s'intéressent à notre école.

Cette distribution fut tout intime, aussi ne réunissait-elle avec les élèves que la Commission de l'école et les membres du Syndicat.

M. Leglas, président du Comité, présidait cette petite fête. Après quelques paroles de félicitations pour les travaux de cette année, il y joignit quelques mots de reproches à l'adresse de quelques élèves, les engageant à s'intéresser davantage à l'école et à ne pas oublier le sacrifice fait par le professeur qui chaque jour, sa journée terminée, venait passer deux heures de ses soirées pour les instruire et en faire de meilleurs ouvriers.

Après ces quelques paroles, il fut procédé à la distribution des récompenses, qui comprenait la remise de livrets de Caisse d'épargne.

Palmarès

3^e Année scolaire. — 1^{er} prix, offert par M. Leglas, André Bocquel, 20 fr.; 2^e prix, Joseph Thomaré, 15 fr.; 3^e prix, Georges Brizay, 15 fr.

2^e Année scolaire. — 1^{er} prix, Marcel Briand, 25 fr.; 2^e prix, Charles Chauviré, 15 fr.; 3^e prix, Henri Garnier, 15 fr.; 4^e prix, Maurice Garry, 15 fr.; 5^e prix, Francis Mahé, 10 fr.; 6^e prix, André Legault, 5 fr.; 7^e prix, René Marzin, 5 fr.

1^{re} Année scolaire. — Prix d'honneur offert par M. Leglas, Isidore Pesneau, 10 fr.; 1^{er} prix, offert par le Syndicat des menuisiers, Isidore Pesneau, 25 fr.; 2^e prix, René Levesque, 20 fr.; 3^e prix, Jean Guihard, 15 fr.; 4^e prix, Henri Lavigne, 10 fr.; 5^e prix, André James, 5 fr.

Concours de fin d'année

3^e Année. — 1^{er} prix, offert par M. Préaubert, André Bocquel, 20 fr.; 2^e prix, Joseph Thomaré, 15 fr.; 3^e prix, René Pasquereau, 10 fr.; 4^e prix, Marcel Briand, 5 fr.

1^{re} et 2^e Année. — 1^{er} prix, offert par M. Leglas, Henri Jarnier, 20 fr.; 2^e prix, Charles Chauviré, 15 fr.; 3^e prix, Francis Mahé, 10 fr.; 4^e prix, Isidore Pesneau, 5 fr.

De plus une somme de 5 francs fut remise à chacun des élèves qui ont, par leurs dessins, contribué à l'exposition du Château de Nantes, qui sont : Georges Brizay, Aillerie, Félix Jounel, André Bocquel, Paul Le Texier, Charles Chauviré, Jean Guihard.

Le palmarès terminé, chacun se retira, les uns enchantés, d'autres moins, mais

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.55 - 21.50

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT

BUREAUX :

CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ, PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

ces derniers se promettant de faire mieux l'an prochain.

(Voir en première page l'annonce pour l'ouverture des cours pour l'hiver 1924-25.)

Il est intéressant de rappeler que l'école fut fondée en 1882. Cette année, elle a répondu à l'invitation faite de prendre part à l'exposition de l'enseignement. C'est dans la salle du rez-de-chaussée que, peut-être, syndiqués et lecteurs, avez vu ou pouvez voir le panneau portant les travaux de nos élèves. L'école est indispensable de notre temps aux apprentis et jeunes ouvriers ; ce n'est que par la connaissance du plan avec ses coupes, dessin spécial appliqué à la menuiserie et à l'ébénisterie, qu'il peut faire un bon ouvrier.

Bon nombre de jeunes gens ayant fréquenté nos cours font de nos jours des ouvriers d'élite, chefs d'ateliers, patrons, et même des professeurs ayant exercé dans notre ville.

Jeunes gens, perfectionnez-vous par le dessin, travaillez ; vous avez devant vous un bel avenir, vous ne regretterez pas plus tard le temps de votre jeunesse passé en études ; surtout avec un professeur tel que M. Bonnet, dont le dévouement, la patience et la compétence sont égaux, ne vous demandant comme récompense que l'obéissance et l'application.

Le Président du Syndicat,
D. THOMARÉ.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

Dimanche 12 octobre, à 8 h. 3/4, rue Talensac, 18, Cercle d'étude.
A 10 heures, réunion de bureau.

Cercle d'études

La nombreuse assistance qui suivait l'année dernière nos Cercles d'études, témoigne de tout l'intérêt qu'ils offrent. C'est là, en effet, que nous apprenons à mieux pénétrer ces problèmes complexes qui intéressent si particulièrement nos vies de travailleuses. C'est là que nous entrevoyons sous un jour plus vrai les questions de l'heure présente, et c'est là aussi que se dégage souvent un côté pratique sans diminuer l'étendue des horizons.

Chaque étude, convenons-en, est un nouvel attrait ! La prochaine aura lieu le 12 octobre et sera faite par Mlle Croué, sur « L'Apprentissage ».

Venez-y nombreuses ! Après le repos bienfaisant des vacances, reprenons avec un nouvel élan ces intéressantes réunions, beau fleuron de notre cher Syndicat.

Kermesse du Groupement Catholique

Qui de nous a pu oublier qu'avant la dispersion des vacances, une fête dite « Foire au XVIII^e siècle », réunissait au Loquidy une foule nombreuse ?

Sous cette voûte de verdure, ces allées feutrées d'herbe, cet horizon ensoleillé, une jeunesse parée comme au temps des aïeux prenait ses ébats dans ce cadre enchanteur...

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10 % AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE

Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE

Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5 % aux Syndiqués - Polycopie M.R.G. - Circulaires

Quelle gaité franche et bonne débordait de toute part ! Des comptoirs aux théâtres, des buffets aux danses, on trouvait ce bon esprit de famille très vivant dans nos fêtes et qui nous sied si bien.

Estomper cette fête passée, c'est rappeler un agréable souvenir, mais c'est aussi l'occasion de remercier ces Messieurs de l'Amicale Saint-Pierre et ceux et celles qui se retrouvent toujours au travail avec un aimable empressement. Saluons avec reconnaissance Mlle Goupille, notre dévouée présidente, et Mlle Nicol, la non moins dévouée présidente des fêtes ; elles nous ont donné là encore la preuve d'un dévouement aussi intelligent qu'inlassable.

Après avoir rempli ce devoir très doux de la reconnaissance envers tous, il nous reste maintenant à envisager l'effort passé comme un prélude de celui que nous aurons à entreprendre l'année prochaine. Nous savons ce qu'il faut pour une kermesse, préparons-la ! Mettons en commun les idées heureuses semées à profusion par les fées bienfaisantes et réunissons-nous pour offrir à la foule sympathique et aimable que nous remercions, un attrait nouveau et séduisant pour 1925 !

Cours professionnels

Personne ne peut mettre en doute les avantages des Cours professionnels. Grâce à eux, les jeunes filles peuvent acquérir dans des conditions aussi excellentes qu'avantageuses, les connaissances indispensables à leur profession.

Les débutantes sont initiées à ce qu'elles ignorent, les autres sont perfectionnées ; ainsi le Syndicat peut former des employées d'élite.

Cette année plusieurs ont obtenu des diplômes et des prix. Souhaitons qu'en 1925, le nombre des lauréates soit augmenté.

A la nomenclature des cours uniquement professionnels, s'adjoignent des cours de coupe, de mode, de repassage et même de cuisine, ils seront constitués au fur et à mesure des besoins.

Pour permettre aux jeunes syndiquées de suivre les cours avec moins de fatigue, la Maison de Famille, 18, rue Talensac, offre des repas le soir, à 18 h. 30. Les prix seront modiques.

Le programme des Cours professionnels pour 1924-1925 a été arrêté comme suit :

Comptabilité. — 1^{re} année : lundi et jeudi, de 19 heures à 20 heures ; 2^e année : mercredi, de 19 à 20 heures.

Français. — 1^{re} année : mardi et vendredi, de 19 à 20 heures ; 2^e année : jeudi, de 19 à 20 heures.

Anglais. — Lundi et mercredi.
Sténo-dactylo. — 1^{re} année : lundi et samedi, de 19 heures à 20 h. 1/2 ; 2^e année : mercredi, de 19 heures à 20 h. 1/2.

Les cours s'ouvriront le lundi 13 octobre.

Commission des Fêtes

Le dimanche 26 octobre aura lieu la fête annuelle du Syndicat. Elle sera donnée par les Anciens élèves de Saint-Pierre, dans la salle Saint-Stanislas.

Au programme : « Lourdes et Bernadette », pièce historique à grand spectacle en un prologue, cinq actes et dix tableaux.

Personne n'a pu oublier le brillant succès obtenu l'année dernière et il y a deux ans ; aussi ne tardez pas à retenir vos places, le numérotage commencera le

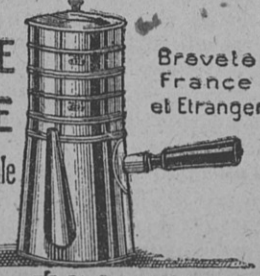
POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable

Bravote
France
et Etranger



25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

29 septembre, chez M. Fleury, place Saint-Pierre.

La Présidente de la Commission.

Les syndiquées auront droit à des places de demi-tarif.

Prière de ne pas confondre : La séance aura lieu le Dimanche 26 octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence, 18, rue Talensac.

NAISSANCE

M. et Mme Marius Normand sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Marguerite-Marie.

MARIAGES

Les mariages suivants ont été célébrés : A Brest, le mariage de Mlle Annie Lau-monnier avec M. Lautron, artiste-peintre.

Le 30 août, en l'église Sainte-Croix, celui de Mlle Germaine Perrot avec M. Charles Pineau.

Le 10 septembre, en l'église Saint-Martin, celui de Mlle Marie-Louise Guilbaud avec M. Vincent Le Breton.

Nos félicitations, et nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de l'Aiguille

CONVOCAION

La première réunion générale des deux sections aura lieu très probablement en octobre, au siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air.

Des convocations seront envoyées qui en feront connaître la date.

Que nos syndiquées y viennent très nombreuses, que toutes nous fassions un effort pour prouver notre attachement à notre Syndicat et aussi pour amener de nouvelles recrues qui feront prospérer encore davantage nos deux sections.

SECTION SAINTE-MARIE

Le dimanche 14 septembre avait lieu la fête patronale de la section.

Le matin, messe à la Basilique Saint-Nicolas ; le soir, à 16 heures, Salut dans la chapelle de l'Ouvroir Saint-Joseph, suivi de l'assemblée générale, salle du Chapeau-Rouge.

Le prochain numéro du « Messenger » en donnera le compte rendu.

SÉANCE DE CINÉMA

6, rue de Bel-Air

Le 3^e dimanche, 19 octobre

Toutes nos syndiquées et leurs familles sont invitées à une séance de cinéma qui sera donnée, 6, rue de Bel-Air, au siège des Syndicats, à 16 heures.

Cette réunion promet d'être très intéressante.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet